

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : SILICONE SEALANT / Scellant au silicone

Nom chimique : Non disponible

Formule chimique: Scellant au silicone

Nom & adresse du fournisseur :

G.F. THOMPSON Cie LTÉE.

620 Steven Court, Unit 11

Newmarket, Ontario

L3Y 6Z2

Nom et adresse du fabricant :

Se référer au fournisseur

Numéro de téléphone d'urgence : (905) 898-2557

Catégorie(s) SIMDUT : D2A, D2B

** Pour de plus amples informations sur la classification, consulter la section VIII et la section XI*

SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>INGRÉDIENTS</u>	<u>No CAS</u>	<u>%</u>	<u>DL50(oral/rat)</u>	<u>CL50(inhalation/rat)</u>
Silice amorphe	7631-86-9	10.0 - 30.0	3,160 mg/kg	>0.139 mg/L (4 heures)
Méthyltriacétoxy silane	4253-34-3	1.0 - 5.0	2,060 mg/kg	Non disponible
Éthyle triacétoxy silane	17689-77-9	1.0 - 5.0	1,460 mg/kg	Non disponible
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	0.1 - 1.0	1,540 mg/kg	Non disponible
Scellant noir: Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1.0	Non disponible	Non disponible

SECTION III – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique :	Pâte
Odeur et apparence :	Acide acétique/ scellant thixotrope
Seuil d'odeur :	Non disponible
Poids spécifique:	1.03
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible
Point d'ébullition:	Non disponible
Point de congélation:	Non disponible
pH :	Non disponible
Coefficient de répartition Huile/Eau :	Non disponible
Composé organique volatil (COV):	32 g/l, (0.27livre/gallon), 3.17% par poids

SECTION IV – DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité :

Éviter le contact direct avec la chaleur ou allumage non traité.

Moyens d'extinction :

Dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, pulvérisateur d'eau ou mousse. L'eau peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

=====

SECTION IV – DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION (Suite)

=====


Procédés de lutte contre l'incendie :	Un appareil respiratoire autonome ainsi que des vêtements protecteurs doivent être portés lorsqu'assigné dans un lieu d'incendie majeure avec présence de produits chimiques. Juger s'il est nécessaire d'évacuer ou d'isoler les lieux selon les mesures d'urgence locales établies.	
Point éclair :	Sans objet	
Limites d'inflammabilité :	Limite inférieure :	Non disponible
	Limite supérieure :	Non disponible
Température d'autoallumage :	Non disponible	
Décomposition dangereuse du produit :	Oxydes de carbones, dioxyde de silicone, oxydes métalliques formaldéhyde, et traces de produits carboniques non consommées.	
Sensitivité:	Impact :	Aucune
	Statique :	Aucune

=====

SECTION V – EFFETS SUR LA SANTÉ ET PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

=====

***** Voies d'exposition et effets aigus / chroniques*****

Oculaire :	Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation modérée.
Cutané :	Peut causer une irritation modérée de la peau
Inhalation :	Peut irriter légèrement les voies respiratoires
Ingestion :	Faible risque d'ingestion lors d'usage normal
<u>Symbole(s) de danger SIMDUT:</u>	
Effets à la surexposition :	Les vapeurs d'acide acétique peuvent irriter les yeux, le nez et la gorge. Les yeux seront irrités advenant un contact direct avec le produit.
Sensibilisation :	Non connue
Cancérogénicité:	Aucun ingrédient n'est reconnu par IARC, NTP or OSHA comme étant carcinogène sauf pour le Scellant noir : Noir de carbone (CAS No 1333-86-4): IARC Groupe 2B – potentiellement cancérogène pour l'humain.
Effets sur la reproduction :	Effets évidents sur la reproduction basés sur les essais en laboratoire sur animaux lorsqu'exposés à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (CAS# 556-67-2) par inhalation à une concentration de 500 ppm ou plus pour une période de 70 jours précédant l'accouplement.
Tératogénicité :	Aucun effet connu
Mutagénicité :	Aucun effet connu
Produits à effet synergique :	Aucun connu

=====

SECTION VI – PREMIERS SOINS

=====

Oculaire :	Rincer les yeux à grande eau tiède. Ne pas tenter de retirer physiquement la matière solide ou gommée des yeux. Veillez à recevoir des soins médicaux immédiatement.
Cutané :	Retirer les vêtements souillés. Bien laver la peau avec de l'eau tiède et du savon non abrasif. Veillez à recevoir des soins médicaux si incommodé ou qu'une réaction cutanée se manifeste.
Inhalation :	Mener la victime à un endroit pourvu d'air frais et offrir de l'eau. Veillez à recevoir des soins médicaux si incommodé ou qu'une réaction se manifeste.
Ingestion :	Ne devrait nécessiter aucun premier soin

SECTION VII – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable.
Produits incompatibles :	Agents oxydants forts ou électrophiles (tels chlorures ferriques). Les acides ou bases concentrés peuvent affecter le polymère de silicone
Conditions de réactivité :	L'humidité et les produits incompatibles
Polymérisation dangereuse :	La polymérisation ne se produira pas.

SECTION VIII – MESURES PRÉVENTIVES

Limites d'exposition aux composants :

Silice amorphe (No CAS 7631-86-9):

Malgré que la silice est recouverte de scellant au silicone, veuillez à respecter les limites particulières :

OSHA LPE (PEL) : TWA 15 mg/m³ de poussière, 5 mg/m³ portion respirable.

ACGIH TLV : TWA 10 mg/m³ particule inhalable, 3 mg/m³ particule respirable.

Méthyltriacétoxysilane (No CAS 4253-34-3):

Produit de l'acide acétique lorsqu'en contact avec l'air humide. Ayez une ventilation adéquate afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les seuils recommandés ci-dessous :

ACGIH TLV: TWA 10 ppm, STEL 15 ppm; OSHA LPE (PEL): TWA 10 ppm.

Éthyle triacétoxysilane (No CAS 17689-77-9):

Produit de l'acide acétique lorsqu'en contact avec l'air humide. Ayez une ventilation adéquate afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les seuils recommandés ci-dessous :

ACGIH TLV: TWA 10 ppm, STEL 15 ppm; OSHA LPE (PEL): TWA 10 ppm.

Octaméthylcyclotétrasiloxane (No CAS 556-67-2):

Ayez une ventilation adéquate afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les seuils recommandés ci-dessous:

ACGIH TLV: TWA 10 ppm, STEL 15 ppm; OSHA LPE (PEL): TWA 10 ppm.

Scellant noir : Noir de carbone (No CAS 1333-86-4):

Malgré que le noir de carbone est recouvert de scellant au silicone, veuillez à respecter les limites particulières :

OSHA LPE (PEL) et ACGIH TLV: TWA 3.5 mg/m³.

Protection respiratoire : Aucune ne devrait être nécessaire

Ventilation : Pour applications à l'intérieur, une aération normale des lieux est recommandée (ouvrir une porte ou une fenêtre). Système d'échappement local si nécessaire afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les seuils recommandés.

Équipement de protection individuelle : Le port de lunettes de sécurité avec visières latérales de protection, de gants imperméables (tels de types néoprène, nitrile ou de marque Silver Shield®), une combinaison ou un tablier sont des mesures préventives importantes contre la contamination des yeux, de la peau et des vêtements. Bien se laver après l'usage.

Confinement/Nettoyage : Restreindre l'accès au lieu du déversement. Pourvoir à la ventilation et aux vêtements de protection. Mettre au rebut le scellant à l'intérieur de contenants à cet effet. Nettoyer les lieux de façon adéquate en sachant que le silicone peut créer une surface glissante dangereuse. Un nettoyage à la vapeur ou au détergent peut s'avérer nécessaire. Disposer du matériel absorbant saturé de produit de façon appropriée, car il peut y avoir un risque d'échauffement spontané. La mise au rebut de ce produit ainsi que les matériaux et articles de nettoyage peut être réglementée.

Entreposage et manutention : Entreposer dans un endroit pourvu d'une ventilation adéquate où l'air est sec et dont la température est maintenue entre 50°F (10°C) et 77°F (25°C). Garder les contenants bien fermés après l'usage.

Information d'ordre écologique :

Air :	Information détaillée non disponible pour l'instant
Eau :	Information détaillée non disponible pour l'instant
Sol :	Information détaillée non disponible pour l'instant

Mise au rebut : Suivre les directives conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

Information sur le transport : N'est pas sujet aux réglementations de DOT (*Ministère du transport*), TDG (*Code du transport des marchandises dangereuses*), code IMDG (*International Maritime Dangerous Goods*) ou IATA (*Association du transport aérien international*).

=====

SECTION IX - INFORMATION ADDITIONNELLE

=====

Les renseignements donnés sont rédigés de bonne foi. Ils ne comportent aucune garantie soit dans l'interprétation ou l'application de ceux-ci. Les utilisateurs de ce produit devraient juger de la pertinence des renseignements afin de garantir un usage adéquat de manière à protéger la santé et la sécurité des employés.

=====

SECTION X - INFORMATION SUR LA PRÉPARATION

=====

Date de la préparation : Le 01 décembre 2009
Préparé par: G. F. THOMPSON Cie Ltée

=====

SECTION XI - CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE

=====

TSCA Inventory Status: Composantes chimiques inscrites sur la liste TSCA sauf en tant qu'exemption.
Liste émise par (Toxic Substances Control Act) (Loi américaine)

NFPA Profile: Santé 2 Inflammabilité 1 Réactivité 0
Codification par (National Fire Protection Association) (Association américaine)

SARA TITLE III Chemical Listings: Section 302 Extremely Hazardous Substances: Aucune listée
Section 304 CERCLA Hazardous Substances: Aucune listée
Section 312 Hazard Class:
Classifications : Aigu : Oui Chronique : Non Feu: Non
Pression : Non Réactivité : Non
Section 313 Toxic Chemicals: Aucune présente ou aucune présente en quantités réglementées.

State Substance List: Ce produit contient de(s) substance(s) dont le nom figure sur une ou plusieurs listes de substances réglementées en provenance de la Pennsylvanie, Massachusetts et New Jersey aux États-Unis:
Liste des substances réglementées par (certains États américains)
Silice amorphe (No CAS 7631-86-9);
Méthyltriacétoxysilane (No CAS 4253-34-3);
Éthyle triacétoxysilane (No CAS 17689-77-9);
Diméthylsiloxane, hydroxyle (No CAS 70131-67-8);
Noir de carbone (No CAS 1333-86-4).

California Proposition 65 List: Aucune connue
Liste des substances réglementées par la loi Californienne 65 des États-Unis

=====

SECTION X - CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE (Suite)

=====

Composé Organique Volatil : 32 grammes par litre (0.27 livre/gallon), 3.17% par poids (Conforme aux normes établies pour COV (VOC) par l'organisme américain *California Air Resources Board* concernant les scellants et les produits de calfeutrage (date d'émission 12/31/2002))

Catégorie(s) SIMDUT (WHMIS) : D2A, D2B

Liste intérieure des substances LIS (DSL) : Composantes chimiques inscrites sur la liste LIS (DSL) sauf en tant qu'exemption.

=====